

La commission de la formation et de la vie étudiante en formation plénière le vendredi 04 avril 2025

## DÉLIBÉRATION – CFVU-2025-FORMATION-04

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

## APPROUVE L'EXAMEN DES BORNES UNIVERSITAIRES 2025/2026

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne ;
- VU** les bornes universitaires 2025/2026 présentées à la commission de la formation et de la vie universitaire du 04 avril 2025 et annexées à la présente délibération ;

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :**

### ARTICLE 1 :

**Approuve** les bornes universitaires 2025/2026, telles que définies dans les documents annexés à la présente délibération.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

*La commission de la formation et de la vie étudiante en formation plénière le vendredi 04 avril 2025*

Fait à Créteil, le 04 avril 2025

**Le Vice-Président Formation et de la  
Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

**Le Président de l'Université**



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 40</b>	<b>DÉCOMPTE DES VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 38</b>	Votants : 24
<b>Quorum : 20</b>	<b>Votes exprimés : 24</b>
Membres présents : 19	<b>Pour : 24</b>
Membres représentés : 5	Contre : 0
<b>Total des membres présents et représentés : 24</b>	Abstention : 0

**Modalités de recours** : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

# Bornes universitaires de l'UPEC – Rentrée 2025

Pour l'année universitaire 2025-2026, les bornes s'étendent du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1 avec stages et jury inclus.

1<sup>er</sup> septembre  
2025

30 septembre 2026

*Pour toutes les années de licence, les bornes sont fixées au 30 septembre.*

31 octobre  
2026

Dérogation pour les années de fin de cursus des DEUST, BUT et LP, Ingé et M pour permettre aux étudiants de réaliser leur stage de fin de diplôme jusqu'à cette borne sous réserve que la soutenance et la délibération du jury se fassent avant le 31 octobre. Si fin de stage après les bornes, l'étudiant devra se réinscrire pour poursuivre le stage.